

**Conseil d'Administration
du 28 janvier 2011**

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation des PV du CA du 10 décembre 2010 et du 17 décembre 2010
2. Informations du Président
3. Politique de la Vie étudiante ; Bilan du FSDIE
4. Délibération sur la procédure d'attribution de la PES 2011
5. Hygiène et sécurité : Présentation de la politique de prévention
6. Point d'information sur le plan « CUEEP »
7. Discussion sur les propositions des directeurs et présidents des IUT sur les relations Université / IUT
8. Délibérations sur :
 - l'acceptation et l'affectation d'un legs à la B.U.
 - l'attribution d'un logement de fonctions
9. Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH, M. Geoffrey BOSSU.
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille).

Etaient excusés (et Procurations) :

- M. Dominique DEROZIER (procuration à M. Francis GUILBERT)
- M. Nicolas POSTEL (procuration à M. Christophe VUYLSTEKER)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Vice-Président du Conseil d'administration* : M. Francis MEILLIEZ
Vice-Président du Conseil scientifique : M. Isam SHAHROUR
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : Jean-philippe CASSAR
Vice-président chargé de la Vie étudiante : M. Jamal EL KHATTABI
Vice-président Etudiant : M. Walid OURAHMA
- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY
Directrice général adjointe des services : Mme Marie-Dominique SAVINA
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON
- *Directeur de l'IUT A* : M. Moulay-Driss BENCHIBOUN
Directeur du CUEEP : M. Jean-Louis COGEZ
Directrice du SUDES : Martine CARETTE

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

1) Approbation des PV du CA du 10 décembre 2010 et du 17 décembre 2010

1.1. PV du CA du 10 décembre 2010

Le Président, précise qu'aucune demande de correction du procès-verbal du CA du 10 décembre 2010 n'a été formulée.

Approuvé par 14 voix pour et 2 abstentions (délibération n° 2011-01).

1.2. PV du CA du 10 décembre 2010

Une demande de correction du procès-verbal du CA du 17 décembre 2010 a été formulée par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT).

Christophe VUYLSTEKER considère que son intervention page 7 a été tronquée.

Il demande que la phrase : « *Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle, s'agissant des problèmes de potentiel d'enseignants-chercheurs, que le cœur de métier de l'enseignement supérieur c'est la formation initiale et la recherche* » soit remplacée par : « *Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rebondit sur la partie de document présenté : "Il convient de réorienter l'activité en science vers des secteurs qui prennent en compte les besoins en qualification pour les plus de 35 ans, de travailler sur une offre différente de celle ouverte en formation initiale" pour alerter sur les risques d'accroître encore les charges qui reposent sur les EC déjà en sous-effectifs et de les tirer entre leurs diverses obligations. Pour lui, le cœur du métier doit rester la Formation Initiale et la Recherche. C'est une chose*

d'accueillir des formations pro dans un groupe de FI, c'en est une autre de restructurer spécifiquement une offre de formation à destination des seuls formations pro. »

Cette demande de correction étant prise en compte, le président soumet le procès-verbal du CA du 17 décembre 2010 à l'approbation du conseil.

Approuvé par 18 voix pour (délibération n° 2011-02).

2) Informations du Président

Le Président rappelle que, dans le cadre de la négociation relative à la masse salariale, deux questions restaient en suspens : celle de la prise en charge du GVT (glissement vieillesse technicité), et celle de la prise en compte de deux emplois d'administrateurs. Sur l'ensemble de ces deux points, le ministère s'est engagé à attribuer 1,2 M€ à l'université en complément de la masse salariale. La prise en charge du GVT par l'Etat est un point positif ; la somme attribuée devrait, en dépit d'une certaine marge d'incertitude, couvrir le besoin de l'établissement.

S'agissant des moyens attribués à Lille 1 pour 2011, le Président relève qu'on n'a pas encore d'informations précises sur ce point. Les présidents d'université n'ont pour l'instant reçu qu'un tableau récapitulatif mettant en exergue trois situations différentes :

- Universités dont les moyens augmenteront de 1,5%
- Universités dont les moyens augmenteront de 3%
- Universités passant aux RCE au 1^{er} janvier 2011 dont les moyens augmenteront plus sensiblement.

Lille 1 peut ainsi espérer une augmentation de 5,9%, étant précisé que l'on n'a pas d'informations sur le périmètre de cette augmentation. Il faut ainsi, selon le Président, rester très prudent dès lors qu'on ne sait si cette augmentation des moyens ne s'accompagnera pas d'une augmentation des charges.

Pour le Président, l'attribution de moyens selon trois niveaux entraîne de facto la fin du modèle SYMPA version 3 puisqu'il n'y a pas d'attribution de moyens différenciée telle que prévue par SYMPA.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se demande comment le ministère a évalué la prise en compte du GVT pour attribuer à Lille 1 le forfait annoncé par le Président.

Le Président répond que, dans le cadre de la discussion avec le ministère, on a présenté une évaluation « à la louche » de notre GVT, ce qui n'a pas été simple à réaliser. L'enveloppe ministérielle couvre cette évaluation.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) demande si cette négociation sera récurrente.

Le Président répond que la question de fond est celle de l'actualisation de notre masse salariale, laquelle peut notamment être influencée par le GVT. La logique, mais cela n'entraîne pas la certitude, veut que l'Etat réajuste chaque année la masse salariale.

Le Directeur général des services ajoute que le ministère calcule un GVT global national, alors que Lille 1 a opéré un calcul fin qui « relève plus de la petite cuiller que de la louche », puisqu'il a été pratiquement individualisé. Ceci a conduit à des écarts de calcul avec le ministère et a constitué la base de la négociation avec ce dernier.

Yann SECQ (O&I) demande si les personnels relevant des corps de l'AENES (administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur) sont pris en compte dans la masse salariale de l'université.

Le Directeur général des services répond que les modalités de gestion des personnels (personnels ITRF gérés au niveau de l'université et personnels AENES gérés au niveau du rectorat ou du ministère) sont indifférentes à la notion de masse salariale. Tous les emplois affectés à Lille 1 sont intégrés à sa masse salariale.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) s'interroge sur le montant de la part de masse salariale reconnue pour les personnels contractuels.

Le Président répond que les montants sont ceux votés au budget. Cette somme ne donnait pas lieu à discussion avec le ministère.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souhaite connaître l'analyse de la direction sur le résultat des EQUIPEX en région Nord-Pas-de-Calais.

Le Président remarque qu'il s'agit là d'une première tranche ; qu'il y a des effets de polarisation géographique, puisqu'une masse d'EQUIPEX est concentrée à deux endroits (Ile-de-France et Rhône-Alpes) ; qu'on voit réapparaître les métropoles visées dans l'opération « Plan Campus » à savoir Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Strasbourg, Lille (4 EQUIPEX plus un cinquième). Des commentaires pourraient être faits sur cette carte ; ils le seront le moment venu.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souligne qu'on a affiché deux EQUIPEX sur Lille 1, mais que la contribution de l'Etat pour Lille 1 est minime. Le projet ICARE ne se voit ainsi doté que de 100 000 € sur dix ans pour Lille 1, sur un budget de plus de 6 M€ !! Pour lui, il n'y a en fait que deux EQUIPEX en région, toutes deux axées sur la santé. Lille 1 est de fait quasiment absente des EQUIPEX. Il s'agit, selon Jérôme RIEDI d'un désengagement complet de l'Etat qui n'est pas indifférent à une certaine revanche politique. « *Il faut arrêter de courir après des carottes déjà cuites* », conclut-il.

Le Président estime, de son côté, qu'il faut attendre les résultats des projets LABEX et IDEX et ceux d'un certain nombre d'opérations engagées. La logique du ministère est de plus en plus celle de financements sur projets ; ça ne doit pas être le seul modèle de financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, ajoute-t-il. Il comprend que les personnes qui se sont investies dans ces projets puissent ressentir un certain « ras-le-bol », mais il faudra faire un point sur l'ensemble du dossier, étant précisé qu'on en est qu'au début des opérations.

Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille) tient à témoigner du malaise des entreprises de la région réunies au sein du Comité Grand-Lille à la suite de la parution dans le journal Le Monde, en pleine discussion sur EQUIPEX, d'une tribune de Sandrine ROUSSEAU, vice-présidente enseignement supérieur et recherche du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et ancienne vice-présidente de Lille 1, faisant état du « diabolique marché de dupes de Valérie Pécresse ». « *Alors qu'on a eu un mal fou à associer les collectivités territoriales à l'enseignement supérieur et à la recherche, voilà quelqu'un sorti de vos rangs qui tire à boulet rouge sur la ministre ; comment voulez-vous que la région Nord-Pas-de-Calais soit bien traitée dans le cadre de la politique menée ?* » s'interroge-t-il. Il tient à exprimer le « ras-le-bol » des chefs d'entreprises, fédérés dans la fondation, face à ce genre d'attitude.

Le Président remarque que le CA a lui-même été critique quant à la démarche IDEX et que les propos de Sandrine ROUSSEAU relèvent de la même logique. Elle s'est cependant

exprimée en tant que vice-présidente du Conseil régional et de politique et que c'est à elle, en ces qualités, qu'il faut s'adresser. Il souligne une fois encore le malaise de la communauté universitaire sur une démarche d'ensemble.

Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille) constate que la communauté universitaire est solidaire de ces propos, mais tient à répéter que les entrepreneurs sont agacés par certaines démarches et qu'ils n'y comprennent plus rien.

Yann SECQ (O&I) demande quelle est la fondation à laquelle Thierry LEPERS a fait allusion.

Il s'agit d'une fondation qui se met en place sous l'égide de la chambre régionale de commerce et d'industrie et qui sera portée par le PRES précise Thierry LEPERS.

Le Président ajoute que cette fondation portée par le PRES aura pour but de solliciter les entreprises et les collectivités territoriales. Cette fondation n'est pas encore constituée ; il y aura un vote du CA du PRES et des CA des universités.

Yann SECQ (O&I) demande si le vote du seul CA du PRES sera suffisant pour valider ce projet ou si les CA des universités auront un droit de veto.

Le Président répond que c'est une question de nature juridique à laquelle il sera répondu. De toute évidence, il y a un certain nombre de choses que ne peut pas faire le PRES sans l'aval des CA des membres fondateurs.

Revenant sur l'intervention de Thierry LEPERS, Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) considère qu'il faut savoir dire les choses et qu'en ce sens, les propos de Sandrine ROUSSEAU sont salvateurs, même si ça ne doit pas faire plaisir à tout le monde.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), signer une tribune dans un journal relève de la liberté d'expression, d'autant plus que Sandrine ROUSSEAU ne s'est pas exprimée en tant que vice-présidente du Conseil régional.

Justement si !! Martèle Thierry LEPERS.

Dans ce cas, poursuit Christophe VUYLSTEKER, il est bien qu'une autorité politique n'oublie pas ses valeurs.

3) Politique de la Vie étudiante - Bilan du FSDIE

3.1. Politique de la vie étudiante

Jamal EL KHATTABI, Vice-président Vie étudiante, et Walid OURAHMA, Vice-président étudiant, présentent le bilan et les perspectives de la politique de la Vie étudiante dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remercie les vice-présidents de la présentation d'une politique importante pour l'université. Il s'interroge sur les conditions d'amélioration de la participation à la vie universitaire.

Jamal EL KHATTABI répond que des pistes existent, tel l'aménagement du temps pour les élus. Certains aménagements ont ainsi été testés comme l'organisation de réunions à l'heure du midi ; il peut également être envisagé de réunir les conseils en fin de journée ou le

samedi matin. En tout état de cause les doctorants sont plus à même de gérer leur temps en vue d'une participation dans les instances de l'établissement.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) demande s'il n'est pas possible de s'appuyer plus sur les doctorants en terme de participation, lesquels pourraient être rapporteurs des séances, ce qui aurait pour effet de favoriser une sorte de « représentation permanente ».

Nomane ABASSI (UNEF) demande si l'université peut prendre une position à l'égard du montant des loyers du CROUS et du prix des restaurants universitaires, lesquels ne cessent d'augmenter.

Pour Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE (SUD-étudiant), il est nécessaire de penser à un aménagement du temps comme cela se fait pour les sportifs de haut niveau, ce qui réglerait pas mal de choses. Il constate ensuite une diminution année après année des demandes de subventions des associations au titre du FSDIE, alors que celles relatives aux aides sociales sont en hausse. N'est-il pas possible de trouver plus d'argent pour satisfaire ces demandes ? S'interroge-t-il. Il regrette ensuite un certain manque de visibilité des services touchant à la vie de l'étudiant. Ne serait-il pas possible d'instituer un guichet unique ? Ne pourrait-on créer un point d'information qui pallierait au déficit en la matière ? Enfin, Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE souhaiterait la création d'une carte culturelle donnant un accès libre aux musées, médiathèques...

Pour Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT), depuis un an ou deux, la MDE (Maison des étudiants) favorise l'échange entre étudiants ; elle constitue une initiative exceptionnelle et un lieu de vie formidable. Il souhaite féliciter « le travail extraordinaire » de toute l'équipe qui y est associée.

Nomane ABASSI (UNEF) souhaite que l'on discute des horaires de réunion de la Commission sociale d'établissement (CSE).

Walid OURAHMA précise que la MDE abrite un guichet destiné à l'accueil des étudiants auquel participent des associations transversales. Des guides actualisés y sont à leur disposition (démarches administratives, CROUS, démarches pour les étudiants étrangers...). S'agissant de l'évolution des demandes au titre du FSDIE, il y trouve la raison dans un certain désengagement associatif et dans le fait que les associations ont de plus en plus recours au privé pour financer leurs activités. Il souligne par ailleurs le retard de plus de deux mois qui est intervenu dans le versement des subventions au titre du FSDIE. S'agissant de l'augmentation croissante des activités de la MDE, Walid OURAHMA regrette que celle-ci ne bénéficie pas d'un accompagnement administratif suffisant, notamment lors de certaines activités festives de fin de semaine.

Revenant sur la question du manque de participation des étudiants, Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) pense que la raison de cette désaffection est liée au LMD, à la semestrialisation et au calendrier universitaire qu'il impose. De fait, les étudiants, et pas seulement ceux qui siègent dans les conseils, mais aussi les personnels enseignants et administratifs, manquent terriblement de temps pour une bonne participation.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE (SUD-étudiant) relève qu'il y a bien un point d'information à la MDE, mais il estime celui-ci insuffisant et manquant de visibilité. Il serait en outre utile d'installer des panneaux d'information à la sortie du métro. Il souhaite également avoir des informations sur l'installation du WIFI dans les résidences universitaires et sur l'implantation de la crèche.

Jamal EL KHATTABI rappelle que la MDE est un projet ancien puisqu'il date de 1968 ; l'université manquait d'un tel lieu. La difficulté de la structure est de la faire évoluer ; il faut

lancer des chantiers, ce qui n'est pas toujours facile. Concernant le WIFI, il précise que la question ne dépend pas de Lille 1, mais du CROUS dont le CA comprend des représentants des étudiants. Or, il faut savoir que le CROUS a passé un contrat avec une société privée pour l'installation du WIFI, ce qui rend difficile l'extension du WIFI de Lille 1 aux résidences. Jamal EL KHATTABI estime difficile de créer aujourd'hui un guichet unique réunissant tous les services à l'étudiant ; l'installation d'un vrai point d'information s'avère en revanche nécessaire.

Revenant sur la question du WIFI, le Président relève qu'il y a deux types de problèmes : Il faut tout d'abord rappeler que c'est l'université qui, à un moment donné, n'a pas répondu à la demande du CROUS de relier les résidences au réseau de l'université, ce qui a contraint le CROUS à faire appel à un prestataire privé. Il faut donc attendre la fin de la période contractuelle liant le CROUS à ce prestataire. Il y a ensuite un problème technique de branchement qui aura, bien évidemment, un coût. On va travailler à cette question, ajoute le Président. Sur le projet de crèche, le Président précise que le dossier est toujours porté par l'université et qu'est envisagée une implantation dans le cadre du projet de résidence universitaire « multi usages ». La création de cette crèche, malgré quelques difficultés de mise en œuvre liées au financement et à la localisation, constitue un engagement. S'agissant des activités de la MDE, le Président rappelle qu'il appartient aux instances de la MDE de décider des améliorations qui peuvent être apportées à son fonctionnement.

Concernant la question des horaires de réunion de la CSE, Jamal EL KHATTABI précise qu'on a testé l'horaire 12/14h et qu'on va proposer, le temps de retrouver un rythme normal, un horaire 10/14h sur deux jours afin d'étudier 26 projets étudiants.

Le Président souligne ainsi qu'il ne s'agit que d'une expérimentation, mais que le principe des réunions 12/14h n'est pas remis en cause.

Selon Yann SECQ (O&I), le fait qu'il y ait beaucoup d'associations de filières constitue un handicap pour créer un véritable réseau des anciens de Lille 1. Sans doute faudrait-il trouver des solutions pour développer un système d'associations plus transversales.

Jamal EL KHATTABI remarque qu'on ne finance pas les associations de filières sur le FSDIE. Elles ont ainsi intérêt de se fédérer au sein d'une même composante.

Cette question est compliquée, souligne le Président, ça ne peut se faire qu'avec la collaboration des composantes. L'établissement d'un annuaire des anciens n'est également pas si simple.

Pour Yann SECQ (O&I), il faudrait y affecter un personnel.

Le Président répond qu'il faut prioriser ce qu'on veut faire ; il y a beaucoup de besoins émergents, notamment en termes de soutien aux équipes d'enseignement. Il est ainsi nécessaire d'avoir une réflexion plus large.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH (SUD-étudiant) estime que trois chambres réservées aux étudiants étrangers, ce n'est pas assez au vu des demandes formulées.

Jamal EL KHATTABI répond qu'un bilan peut être demandé au CROUS, si on estime que ce n'est pas assez. S'agissant des lieux d'accueil des étudiants, il pense qu'une homogénéisation se fera dans le temps, étant précisé qu'on essaye d'améliorer les choses.

Le Président ajoute qu'on repense les organisations pour que les services aux différents usagers fonctionnent mieux.

Geoffrey BOSSU (Mét) remarque que les lumières de la MDE restent allumées le soir quand il n'y a plus personne dedans, ce qui pose un problème en terme de développement durable.

Jamal EL KHATTABI répond qu'il y a en effet un problème d'ordre technique.

Le Président estime qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur des éléments de comportement éco responsable.

3.2. Bilan du FSDIE

Jamal EL KHATTABI présente le bilan du FSDIE dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH (SUD-étudiant) évoque la diminution des demandes présentées au titre des projets étudiants et l'augmentation des demandes d'aide sociale.

Pour Jamal EL KHATTABI, dès lors que l'information passe, le nombre de dossiers de projets augmente. Il ajoute qu'on ne peut augmenter la part de 30% du FSDIE que l'université a décidé de consacrer à l'aide sociale.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souligne la situation souvent difficile des étudiants de la région, laquelle compte un nombre de boursiers plus important qu'ailleurs. Il aurait été préférable, selon lui, que l'augmentation du budget accordée à Mix'cité soit consacrée à l'aide sociale.

Jamal EL KHATTABI relève que le FSDIE n'est pas en principe destiné à l'aide sociale, laquelle doit être assurée par d'autres moyens (CROUS, bourses...). L'animation du campus est une nécessité ; il est important d'être vigilants quant à l'utilisation du budget, mais on ne peut orienter le fonds destiné à l'animation vers le social.

Le Président souligne l'augmentation constante depuis quelques années du budget consacré à la vie étudiante, qu'il s'agisse de l'aide sociale ou de l'animation du campus. Il faut noter que Lille 1 a fait le choix politique de consacrer une part de son budget à l'aide sociale étudiante.

Pour Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) est d'accord avec Christophe VUYLSTEKER pour souligner le réel besoin en termes d'aide sociale, mais il n'appartient pas à l'université de se substituer à l'Etat ou à d'autres organismes publics en matière d'aide sociale ; il ne faut ainsi pas détourner le fonds de son objectif premier.

Pierre LOUART (O&I) estime qu'il faut être attentif aux besoins de certains étudiants. Dans cet objectif, l'IAE permet dans certains cas de suivre de la formation continue sans payer. Il rejoint Jérôme RIEDI dans son analyse, « *il ne faut pas non plus avoir recours à des entreprises providence qui se substitueraient à l'Etat providence* » précise-t-il.

Geoffrey BOSSU (Mét) souligne l'effort fait par Lille 1 en matière sociale, ce qui n'est pas le cas de toutes les universités. Il se demande si on n'assiste pas à un certain émiettement associatif ayant pour conséquence une dispersion des financements. Il propose par ailleurs que l'on accorde des subventions importantes à deux ou trois associations de projets qui auraient pour but de promouvoir l'université (à l'instar du Ch'ti pour l'EDHEC et que l'on crée un grand club de sport universitaire.

Le Président répond que « ce grand club » existe déjà à Lille 1 avec d'ailleurs d'excellents résultats dans les championnats universitaires, ce qui témoigne des efforts réalisés dans l'accompagnement de la politique sportive.

Jamal EL KHATTABI ne se déclare pas favorable à une communication à l'américaine ; le festival Mix'cité sera ainsi, cette année, beaucoup plus axé sur l'université.

4) Délibération sur la procédure d'attribution de la PES 2011

Isam SHAHROUR présente la procédure d'attribution de la Prime d'excellence scientifique (PES) ayant reçu un avis unanimement favorable du Conseil scientifique. Le principe retenu est de s'appuyer sur l'évaluation scientifique de l'instance nationale, plutôt que sur des procédures internes.

Yann SECQ (O&I) ne trouve pas normal que les dossiers relatifs à la PES ne soient pas examinés en Conseil d'administration restreint comme pour les autres primes.

Le Président répond que le CA doit aujourd'hui se prononcer sur le recours à l'évaluation de l'instance nationale ; la question précise de la procédure sera traitée ultérieurement.

Le Directeur général des services tient à préciser que l'avis de l'instance nationale ne peut dessaisir l'autorité d'attribution de la PES (à savoir le CA restreint) de sa compétence, laquelle n'est pas liée par ledit avis.

Jean D'ALMEIDA (DPE) estime qu'il est bien que l'on s'appuie sur l'évaluation d'une instance nationale.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que sa liste est contre cette logique de prime et contre le principe de distinction de deux taux de prime ; mais il déclare préférer l'évaluation d'une instance nationale à l'instauration d'une « usine à gaz » locale ; pour cette dernière raison, les élus SNESUP-CGT voteront en faveur de cette disposition.

Le Président soumet au conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'avis du Conseil scientifique de l'Université Lille 1 en date du 14 janvier 2011 ;

Délibère :

Le Président de l'Université recueillera, préalablement à l'attribution des primes d'excellence scientifique, l'avis de l'instance nationale d'évaluation définie aux articles 3 et 8 du décret du 8 juillet 2009 susvisé

Adopté par 17 voix pour et 4 abstentions (délibération n° 2011-03).

5) Hygiène et sécurité : Présentation de la politique de prévention

Marie-Dominique SAVINA, Directrice générale adjointe des services, et Gaëlle BARADAT, Ingénieur Hygiène et Sécurité, présentent la politique de prévention de l'université dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) se déclare extrêmement content de voir une telle politique de prévention présentée, ce qui est, ajoute-t-il, vital pour l'établissement. Le seul bémol qu'il mettrait à cette présentation concerne le positionnement de l'IHS qui est présenté comme « responsable », or celui-ci ne doit en aucun cas être responsable ; il est « conseiller ». L'un des points clefs de l'hygiène et de la sécurité, concerne les achats ; la cellule compétente doit donner un avis pour sécuriser ceux-ci. Bruno DESPREZ regrette que trop peu d'établissements d'enseignement fassent attention à cet aspect sécurité ; il est cependant nécessaire que les étudiants aient cette culture pour leur avenir en entreprise. Ne peut-on réfléchir à ce que les étudiants puissent disposer sur leurs CV d'une mention de sensibilisation à la sécurité ? S'interroge-t-il. Il recommande aux responsables de l'Hygiène et de la sécurité de se rapprocher de l'AINF, laquelle permet le partage d'expériences et propose notamment une veille juridique très intéressante.

Pour Robert LITWAK (SNESUP-CGT) cette présentation est également très importante ; la politique de prévention doit, selon lui, recueillir l'adhésion de tous les personnels. Aussi regrette-t-il une présentation par trop pyramidale dans laquelle le personnel n'apparaît que tout en bas, dans le cadre du CHS. Il demande si les personnels ont été destinataires du document et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'ils se sentent plus concernés.

Le Président relève que d'autres schémas que celui évoqué par Robert LITWAK donnent une dimension non pyramidale du dispositif, étant rappelé que l'organigramme visé correspondait à une présentation des responsabilités juridiques.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) précise que sa remarque devait être entendue en termes de communication.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) rappelle que la CGT est historiquement très concernée par les questions d'hygiène et de sécurité ; il se déclare donc très satisfait de la présentation qui vient d'être faite. Il évoque ensuite une application très concrète de cette politique en exprimant sa colère devant le stationnement anarchique des véhicules sur le campus qui pose de réels problèmes de sécurité ; « *Va-t-on concrètement avancer là-dessus ?* » S'interroge-t-il. Il faut vraiment travailler à l'application concrète sur le terrain de la politique qui est engagée, et veiller à une bonne diffusion de l'information avec un retour.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) partage l'opinion de Robert LITWAK : Il faut construire la politique d'hygiène et de sécurité en concertation avec les personnels sur le terrain. Faisant état d'un certain émoi à l'UFR de biologie, il estime que projeter des craintes, sans concertation préalable, risque de braquer certains. Les ACMO sont prêts à faire le maximum pour que le système s'améliore. Il se déclare satisfait de voir que le risque psychologique est pris en compte ; il regrette simplement que la lutte contre ce risque ne figure pas parmi les priorités.

Yann SECQ (O&I) demande qui représente Lille 1 dans les CHS des organismes de recherche associés. Il lui est répondu qu'il s'agit de l'ingénieur hygiène et sécurité.

Pierre LOUART (O&I) souligne également l'intérêt de la présentation de cette politique et évoque sa collaboration avec Emergence, centre de recherche appliquée de la CGT qui a réalisé de nombreuses enquêtes sur la santé au travail et a œuvré à la sensibilisation des personnels à ces questions.

Francis GUILBERT (DPE) évoque de son côté des situations d'urgence « *dans lesquelles on a fait n'importe quoi* » et demande ce qui peut être fait rapidement pour que ça ne se reproduise plus.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) s'interroge sur le fonctionnement du CHS à l'université : Y a-t-il des visites et des rapports de visites...

Jean D'ALMEIDA (DPE) estime qu'on ne sait pas qui est responsable de quoi : Est-ce le directeur du laboratoire ? Est-ce le responsable du bâtiment ? Il faut que ce soit précisé. Il remarque que si l'IHS du CNRS visite les laboratoires, il n'y a pas eu, jusqu'à maintenant, d'équivalent à l'université.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH (SUD-étudiant) s'interroge sur l'installation de défibrillateurs.

Le Directeur général des services relève que la démarche Hygiène et sécurité n'avait pas la place qu'elle méritait à Lille 1. Une réorganisation a ainsi été mise en œuvre et en relançant des processus, on a fait d'énormes progrès. Il ajoute que, quand on agit dans l'urgence, il est difficile de faire toutes les concertations nécessaires ; or, Lille 1 a été confrontée à de multiples inspections qui ont été suivies d'injonctions de faire, avec un risque pénal à la clef. S'agissant du stationnement des véhicules, le DGS précise qu'un peu de retard a été pris dans l'installation des barrières devant limiter la circulation sur le campus. Il rappelle que les deux tiers de l'anneau autour de la BU vont être piétonniers, ce qui réglera la question de l'accessibilité des véhicules de secours. Les marchés sont passés précise-t-il. Tout sera réglé dans un délai très bref.

La Directrice générale adjointe des services, remarque que le service hygiène et sécurité intervient dans nombre de formations à des fins de sensibilisation des étudiants. Des visites sont organisées notamment en concertation avec leurs directeurs et font l'objet de comptes-rendus accessibles. S'agissant de la vision pyramidale de l'organisation de l'hygiène et de la sécurité, la DGAS rappelle qu'il y a eu beaucoup de concertation, des réunions avec les directeurs de composantes et de laboratoires ainsi qu'un séminaire ACMO ont été organisés ; on rencontre sur le terrain les personnes concernées par la question et on discute des solutions à apporter en concertation avec les intéressés. Un groupe de travail a été initié à l'UFR de biologie, ce qui a provoqué de vives réactions quant à ses travaux alors qu'on en était qu'à un stade de réflexion. Les choses ne peuvent avancer qu'en concertation, mais il faut aussi que les chercheurs prennent conscience qu'il existe une réglementation qu'il faut impérativement respecter. Le fait qu'il y ait 3000 personnels complique bien entendu la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de sécurité, mais l'instauration du document unique permet d'avancer. Elle ajoute que l'IHS n'étant là que depuis février et elle-même que depuis avril, on n'en est pour le moment qu'à un niveau d'impulsion de cette politique. S'agissant du stationnement des véhicules, elle regrette que les enlèvements demandés n'aient pas été réalisés. Concernant le flou des responsabilités évoqué par Jean D'ALMEIDA, la DGAS rappelle que la responsabilité au sein du laboratoire est celle de son directeur et que la responsabilité des bâtiments, dès lors que les locaux ne sont pas affectés à un laboratoire, relève de la compétence du directeur de la composante.

Marie-José AYME (MEDEF) demande si le terme sécurité englobe également la politique sécuritaire (éclairage...).

La DGAS répond qu'il y a un PC sécurité et qu'il n'appartient pas au service hygiène et sécurité de s'occuper de cet aspect des choses, mais la problématique est la même.

Revenant sur les propos tenus, le Président précise que la politique de prévention d'hygiène et de sécurité ne peut être entendue que comme relevant d'une démarche engagée avec une concertation sur le terrain.

Pour Robert LITWAK (SNESUP-CGT) cette concertation ne doit pas être engagée qu'avec « les chefs ».

Le Président répond par l'affirmative, tout en rappelant l'importance des responsabilités locales.

Jean-Philippe CASSAR rappelle de son côté que la démarche a été discutée et a fait l'objet de propositions en CHS ; il y a eu une réelle volonté d'associer les personnels, ce qui était une préoccupation majeure du CHS. La politique de prévention passe forcément par les personnels, conclut-il.

Le Président tient à remercier les acteurs de la mise en œuvre de cette politique, car beaucoup de travail a été réalisé en quelque mois et a, en partie, comblé le retard pris dans ce domaine.

6) Point d'information sur le plan « CUEEP »

Jean-Philippe CASSAR présente ce point d'information dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il rappelle les objectifs de la démarche engagée par le CA réuni le 16 novembre 2010 et présente un état d'avancement de la mise en œuvre de celle-ci (restructuration du CUEEP, mise en place d'un comité de pilotage, réalisation d'un audit financier, mise en place d'une cellule de reclassement des personnels, accompagnement des personnels...). Les principes de restructuration et ses conséquences seront présentés en CTP le 17 février 2011.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) estime que la démarche présentée est importante et qu'il est nécessaire que tous les personnels y soient associés. Ne serait-il ainsi pas possible que des représentants des personnels soient présents dans le comité de pilotage ?

Dans le même sens, Yves NOEL (SNPTES-UNSA) demande s'il est prévu d'associer la CPE (commission paritaire d'établissement) à la démarche de reclassement des personnels.

Yann SECQ (O&I) demande qui a participé à la rédaction des fiches de postes

S'agissant de l'association des personnels, Jean-Philippe CASSAR précise que la cellule de reclassement comprend deux membres de la commission des personnels ; les fiches de postes ont été examinées par cette cellule de reclassement après avoir été proposées par le SUDES. Le comité de pilotage a été conçu comme une instance de dimension réduite afin d'être opérationnel, ce qui a été discuté avec le conseil du CUEEP siégeant en formation restreinte. La commission des personnels est réunie régulièrement afin que les personnels soient correctement informés. La CPE qui est compétente pour les questions individuelles concernant les personnels titulaires ne l'est pas dans la démarche engagée. En revanche, le CTP (comité technique paritaire) est compétent pour ce qui concerne la réorganisation d'une structure.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il faut poser la question du maintien du CUEEP en sa forma actuelle ; selon lui, une vingtaine de déplacement de personnels ne sera pas de nature à changer fondamentalement les choses.

Pour Pierre LOUART (O&I), il faut aller plus vite et plus loin. On en reste à des modèles nécessaires mais pas suffisants. Il faut engager une réflexion plus approfondie en termes de restructuration plus globale, dans une perspective de plus grande transversalité. Il souhaite que le CUEEP se maintienne avec une capacité de renouvellement. Des programmes conçus conjointement avec d'autres composantes de l'université s'imposent. Le CUEEP reste une force de notre université dans des domaines transverses.

Le Président ajoute que l'université est en position d'accompagnement fort du CUEEP ; qu'il importe que le CUEEP et sa direction fassent émerger leur projet, en cohérence avec celui de l'établissement.

Yann SECQ (O&I) demande ce qu'il en est de l'organisation géographique du CUEEP et de son rapatriement. Quid également des sites de Tourcoing et de Sallaumines ?

S'agissant du site de Tourcoing, le Président précise qu'on cherche un nouvel emplacement, mais que s'il y a un surcoût le concernant, il sera nécessaire que la Ville de Tourcoing y participe. Des points réguliers concernant le CUEEP seront présentés en CA.

7) Discussion sur les propositions des directeurs et présidents des IUT sur les relations Université / IUT

Le Président précise que cette discussion fait suite à une demande de conseillers exprimée lors du CA du 17 décembre dernier. Il est nécessaire que celle-ci ait lieu dans la sérénité. Il rappelle que certaines universités connaissent des difficultés dans leurs relations avec leurs IUT. Lille 1 n'est pas dans cette configuration, même s'il y a des problèmes d'équilibre budgétaire depuis le passage aux RCE. Ces difficultés résultent d'une insuffisance d'attribution de moyens à l'université, laquelle se répercute sur l'IUT.

Moulay Driss BENCHIBOUN, Directeur de l'IUT A, rappelle la place particulière des IUT au sein de l'université. Les IUT bénéficiaient d'un statut dérogatoire régi par l'article L. 713-9 du code de l'éducation avant l'adoption de la loi LRU (autorité du directeur sur les personnels, directeur ordonnateur secondaire par détermination de la loi, certaine autonomie de gestion) ; ils conservent ce statut depuis l'intervention de cette loi. Les interprétations sur l'autonomie de gestion des IUT varient d'une université à l'autre. Ce qui a changé, c'est qu'auparavant le ministère fléchait des moyens vers les IUT (attribution directe de moyens en personnels et financiers). La mobilisation nationale des IUT a pour objet essentiel de conserver son caractère de diplôme national au DUT, ce qui implique pour les IUT d'avoir tous les mêmes moyens. Un comité de réflexion s'est réuni à cet effet ; une circulaire ministérielle a instauré des contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre les universités et leurs IUT. Il s'avère que cette circulaire n'est pas respectée par certaines universités. Le ministère ne parvenant pas à trouver de solution à cette situation, l'association des directeurs d'IUT et l'association des présidents d'IUT ont présenté un projet alternatif ouvert au débat (création au niveau national d'une structure dotée de la personnalité morale ayant un rôle d'agence de répartition de moyens et de labellisation des IUT ; IUT fusionnés ou fédérés au niveau régional ou local).

On rencontre actuellement trois types d'IUT :

- Les IUT sans problèmes car bénéficiant de moyens suffisants (les IUT parisiens) ;
- Les IUT pour lesquels le dialogue est difficile avec leur université ;
- Les IUT dans une situation de rupture avec l'université.

Le réseau national des IUT a ainsi présenté un projet laissant la possibilité aux IUT de sortir des universités et de se trouver un autre statut avec possibilité d'intégration au PRES et permettant la création d'une agence nationale de répartition des moyens. Le débat s'est ouvert dans tous les IUT.

Francis GUILBERT (DPE) demande qui a voté ce projet et dans quelle proportion. Il résume la présentation qui vient d'être faite : les IUT veulent bien rester dans les universités à condition qu'on leur donne de l'argent, ce qui ressemble à une forme de chantage.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) trouve étrange la procédure adoptée : résolution de l'ADIUT d'abord, discussion dans les conseils d'IUT ensuite. Quelle est la place des personnels dans ces projets ? Quid des enseignants-chercheurs ? Quid de la recherche ? Il rappelle que c'est l'ancrage à la recherche universitaire qui permet de défendre les IUT face aux BTS. Si l'on suit le raisonnement présenté on assisterait à un appauvrissement de la mission des IUT. Il est dommage qu'on renonce à cela pour une question de gros sous, conclut-il.

Pour Pierre LOUART (O&I), la question des IUT rejoint celle des autres structures régies par l'article L. 713-9 CE, tels l'IAE ou Polytech. On risque ici de couper les universités en deux comme en Belgique. Le problème évoqué ce jour dépasse les seuls IUT, c'est la question de la place de ce type de structures dans l'université régionale qu'il faut se poser.

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE), on comprend bien que les IUT ont peur d'avoir moins de moyens, mais il faut rappeler que les autres diplômes sont, comme le DUT, des diplômes nationaux ce qui relativise fortement l'argument selon lequel l'objet du mouvement serait de conserver au DUT son caractère national. De plus il lui semble que juridiquement les IUT ne pourraient sortir facilement des universités. Il souligne également l'importance du lien avec la recherche.

Yann SECQ (O&I) relève que les personnels n'ont pas été consultés avant que ne soit rendue publique la position de l'ADIUT, laquelle n'est qu'une association non représentative. Il demande quels directeurs étaient présents lors de ce vote et lesquels ont voté pour la résolution. Selon Yann SECQ, cette position fait le jeu du ministère qui souhaite instaurer un système universitaire à deux vitesses avec la création de pôles universitaires de proximité.

Nomane ABASSI (UNEF) demande où se trouve Lille 1 dans la classification en trois niveaux des IUT.

Ironiquement, le Président répond que Lille 1 n'est manifestement pas une université parisienne.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) déclare que sa réaction rejoint celles déjà exprimées. La position présentée le choque ; il y a une université dont l'IUT est une composante. Pourquoi créer une nouvelle catégorie ? Si l'on peut comprendre la défense individuelle des moyens, il ne faut pas pour autant oublier le collectif qui est assuré par l'université. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir des chiffres : le budget de l'IUT a-t-il vraiment diminué ? Du côté des entreprises, le DUT est un diplôme national qu'il faut maintenir, mais il faut trouver d'autres chemins pour le défendre que celui de l'exclusion des universités. Une réflexion doit être menée pour que l'université mette en valeur ses composantes.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE (SUD-étudiant) demande si les étudiants ont participé au vote de la résolution et souligne le danger d'une coupure d'avec la recherche.

Le Président se déclare très inquiet de cette démarche qu'il estime dangereuse. La politique de Lille 1 a toujours été de valoriser ses composantes et de respecter leurs différents réseaux ; toutes ont la volonté d'affirmer la qualité des diplômes et de la recherche. Le risque de cette démarche est l'affaiblissement des universités et d'aller dans un sens de recomposition des universités dont nous ne voulons pas : création de collèges de 1^{er} cycle regroupant les BTS, les IUT et les classes préparatoires qui n'auront plus aucun lien avec la recherche. Les IUT dans ce schéma deviendront des IT (instituts de technologie) sans le U de l'université et de la recherche qui lui est associée. Si l'on peut comprendre les raisons tactiques qui ont présidé à la prise de cette position, il faut faire attention à ce que ça ne consiste pas à ouvrir un boulevard à d'autres tactiques, dangereuses pour le devenir des universités et de leurs composantes. Pour le Président, le vrai problème est celui de l'insuffisance des moyens ; si le budget augmente, les charges augmentent également et certaines sont de plus nouvelles. Les universités ne peuvent répondre à toutes les attentes des composantes spécifiques comme l'IUT, mais aussi des autres composantes. L'Etat a beau jeu de renvoyer le problème vers les universités en brandissant la menace d'une sortie des IUT de celles-ci ; c'est une attitude « piègeante » pour les universités où les choses se passent plutôt bien.

Moulay Driss BENCHIBOUN rappelle qu'il ne s'agit que d'un projet ouvert au débat. Il précise que toutes les organisations syndicales sont opposées à celui-ci, mais soulignent en même temps les contradictions entre les changements issus de la loi LRU et le caractère national du DUT. Une assemblée générale des directeurs d'IUT aura prochainement lieu. S'agissant de la question de la recherche, il signale que des établissements non universitaires comprennent des enseignants-chercheurs et effectuent de la recherche. Il précise que pendant que des universités se fédèrent, pendant que d'autres fusionnent, on réfléchit à la place des IUT dans l'université de demain. S'agissant de la question des pôles universitaires de proximité, le directeur de l'IUT A souligne que ce sera le problème des universités périphériques et pas des seuls IUT. Il a pu y avoir, dans certains cas, un certain manque de dialogue en termes de gestion, mais tout peut changer avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction comme cela a été le cas à Valenciennes. Il précise que le ministère a pour position de traiter le problème des IUT au cas par cas. Concernant les votes au sein de l'APIUT, une quinzaine de présidents étaient absents sur 115 IUT, 90% des présents ont voté pour la résolution. Au sein de l'ADIUT, on dénombrait 76 présents sur 115, 48 directeurs ont voté pour, 18 contre et 10 se sont abstenus. Moulay Driss BENCHIBOUN précise avoir personnellement participé à la rédaction du projet et d'avoir voté en sa faveur, car il était solidaire du réseau et qu'il espérait que ça allait contribuer au dialogue.

Le Président, souligne une nouvelle fois les très grands risques de la démarche des réseaux IUT.

Pour Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), les réseaux des universités et des IUT doivent être compatibles. Pour lui, la méthode engagée n'est pas la bonne.

Revenant sur la question de Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE, Moulay Driss BENCHIBOUN répond que les représentants étudiants étaient présents dans les conseils et dans l'assemblée générale des étudiants. Il estime par ailleurs, sous la réprobation du conseil, que les IUT sont les enfants mal aimés de l'université. Il ajoute que l'IUT est à la fois dans le réseau des IUT et dans l'université. Il déclare que la question de quitter l'université ne se pose pas pour l'IUT A de Lille 1 et qu'il se bat pour qu'il y reste, mais avec son identité et sa spécificité. S'agissant du positionnement de Lille 1 dans le classement des universités évoqué plus haut, le Directeur de l'IUT A la situe entre la 1^{ère} et la 2^{ème} catégorie.

Pierre LOUART (O&I) souhaite que soit mise à l'ordre du jour la question des réseaux et de leurs liens avec l'université.

8) - Délibération sur l'acceptation et l'affectation d'un legs à la B.U.

Le Directeur général des services présente ce point dont les éléments figurent dans les documents préparatoires. Il s'agit d'un legs à la bibliothèque universitaire d'un montant de 10 000\$ provenant d'un ressortissant australien. Il précise que l'acceptation de ce legs ne concerne que la somme mentionnée.

Approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions (délibération n° 2011-04).

- Délibération sur l'attribution d'un logement de fonctions

Le Directeur général des services précise que le logement concerné est celui situé au club house et est attribué à Eric BROSS. Cette attribution s'accompagne d'une contrainte de présence liée aux activités de la MDE dont l'intéressé est administrateur et au gardiennage des installations sportives. Le logement est concédé par nécessité absolue de service.

Moulay Salah Eddine BAHMMOUCHE (SUD-étudiant) remarque que d'autres personnes plus en difficulté auraient pu bénéficier de ce logement.

Le Directeur général des services précise que l'attribution d'un logement de fonctions ne répond pas à une nécessité sociale.

Le Président ajoute que cette attribution est la contrepartie de contraintes de service.

Adopté par 16 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2011-05).

La séance est levée à 17h45.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET